

**Séance ordinaire du 14 avril 2025  
19h00**

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 14 avril 2025 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Jean-Luc Boisclair  
Madame la conseillère : Noémi Robitaille  
Messieurs les conseillers : Nicolas Goulet  
Jean-François Jodoin

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général par intérim

**(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**(2) Adoption de l'ordre du jour**

**2025-04-52**

Il est proposé par Nicolas Goulet, appuyé par Noémi Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.
- 4- Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 et paiements aux fournisseurs en date du 1<sup>er</sup> avril 2025.
- 5- Demande de résolution concernant le directeur général par intérim, M. Guy Dupuis d'effectuer les modifications auprès du registraire des entreprises.
- 6- Demande de résolution concernant l'autorisation au directeur général par intérim, M. Guy Dupuis d'effectuer les modifications auprès de la caisse Desjardins.
- 7- Demande de résolution concernant l'autorisation au directeur général par intérim, M. Guy Dupuis d'effectuer les modifications auprès de Visa Desjardins.
- 8- Demande de résolution concernant l'autorisation au directeur général par intérim, M. Guy Dupuis d'effectuer les modifications auprès de CliqSecur.
- 9- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniers des élus.
- 10- Résolution pour accepter une modification au projet FRR volet2.
- 11- Offre de service de David Beauchemin pour un montant de 4400\$ plus 150\$ de l'heure si besoin pour effectuer le fauchage des fossés incluant 2 coupes et la 3<sup>e</sup> coupe à l'heure
- 12- Résolution de concordance afin de renouveler le prêt 50050-15 au montant de 1 626 000\$ pour le branchement à la ville de Nicolet.
- 13- Discussion à propos de la mise aux normes de l'automate de la station de pompage du PP-101 au coût de 70000\$ admissible à la TECQ.
- 14- Résolution pour la stratégie de l'économie en eau potable pour donner le mandat à Techni-Consultants pour nous accompagner à finaliser la démarche en vue de

l'obtention d'une aide majorée pour le projet Primeau 2023. (valeur 3,995.00\$ plus taxes)

**15-** Résolution pour finaliser l'achat ou la location d'un nouveau pick-up pour les travaux publics.

**16-** Varia

**17-** Suivi des comités

**18-** Période de questions

**19-** Levée de l'assemblée

**(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025**

**2025-04-53**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du 10 mars 2025 tel que rédigé.

**(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 11 mars au 14 avril 2025 et paiements aux fournisseurs en date du 14 avril 2025.**

**2025-04-54**

**Considérant que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mars 2025;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'autoriser les comptes à payer d'un montant de 154 992,66\$;

**(5) Demande de résolution concernant le directeur général par intérim, M. Guy Dupuis, d'effectuer les modifications auprès du registraire des entreprises**

**2025-04-55**

**ATTENDU QUE** des mises à jour doivent être effectuées auprès du registre des entreprises du Québec ;

**ATTENDU QUE** le directeur général en place n'y a pas accès ;

**ATTENDU QUE** des modifications et des mises à jour sont nécessaires à la caisse Desjardins, Visa Desjardins et différents paliers gouvernementaux ;

**ATTENDU QUE** la première étape avant de pouvoir effectuer les modifications est de mettre à jour le registre des Entreprises du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Noémi Robitaille et appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu d'autoriser le Directeur Général par intérim Guy Dupuis d'effectuer les changements, modifications et mises à jour nécessaires auprès du registraire des entreprises du Québec.

**(6) Demande de résolution concernant l'autorisation du directeur général par intérim, M. Guy Dupuis, d'effectuer les modifications auprès de la caisse Desjardins**

**2025-04-56**

**ATTENDU QUE** des mises à jour doivent être effectuées auprès de la caisse populaire Desjardins ;

**ATTENDU QUE** le directeur général en place n'y a pas accès ;

**ATTENDU** que des modifications et des mises à jour sont nécessaires à la caisse Desjardins,

**ATTENDU QUE** ces modifications sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Noémi Robitaille et appuyé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu d'autoriser le Directeur Général par intérim, M. Guy Dupuis d'effectuer les changements, modifications et mises à jour nécessaires auprès de la Caisse populaire Desjardins.

**(7) Demande de résolution concernant l'autorisation au directeur général par intérim, M. Guy Dupuis, d'effectuer les modifications auprès de Visa Desjardins.**  
**2025-04-57**

**ATTENDU QUE** des mises à jour doivent être effectuées auprès de Visa Entreprises ;

**ATTENDU QUE** le directeur général en place n'y a pas accès ;

**ATTENDU QUE** des modifications et des mises à jour sont nécessaires à Visa Desjardins ;

**ATTENDU QUE** ces modifications sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Goulet et appuyé par Jean-François Jodoin et résolu d'autoriser le Directeur Général par intérim M. Guy Dupuis d'effectuer les changements, modifications et mises à jour nécessaires auprès de Visa Entreprises.

**(8) Demande de résolution concernant l'autorisation au Directeur Général par intérim, M. Guy Dupuis, d'effectuer les modifications auprès du service CliqSecur.**  
**2025-04-58**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des modifications auprès du service CliqSecur ;

Il est EN CONSÉQUENCE proposé par Madame Noémi Robitaille et appuyé par Monsieur Nicolas Goulet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Monsieur Guy Dupuis, directeur général par intérim (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Sainte-Perpétue, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR

**(9) Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniers des élus.**  
**2025-04-59**

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums, les membres du conseil suivants ont déposé leurs formulaires de déclaration des intérêts

pécuniers :

Jean-Luc Boisclair  
Nicolas Goulet  
Jean-François Jodoin

Noémi Robitaille

**(10) Résolution pour accepter une modification au projet FRR volet 2**  
**2025-04-60**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Perpétue a demandé une réaffectation de son résiduel pour l'appliquer à son projet *Éclairage de nos rues!* dans le cadre du FFR volet 2;

**ATTENDU QUE** la demande a été acceptée lors du conseil des maires du 19 mars dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Noémi Robitaille et appuyé par Jean-François Jodoin de réaffecter le résiduel au projet *Éclairage de nos rues!* dans le cadre du FFR volet 2.

**(11) Offre de service de David Beauchemin pour un montant de 4400\$ plus 150\$ de l'heure si besoin pour effectuer le fauchage des fossés. (Incluant 2 coupes et la 3<sup>e</sup> coupe sera chargée à un taux horaire).**

**2025-04-61**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission pour le fauchage des fossés de la part de David Beauchemin;

**ATTENDU QUE** la soumission inclus la première et la seconde coupe dans toute la municipalité incluant les bassins d'eaux usées pour un montant de 4400\$ et que le taux horaire sera de 150\$ de l'heure si une 3<sup>e</sup> coupe est nécessaire;

**ATTENDU QUE** M. Beauchemin est le seul à avoir soumissionné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Jodoin et appuyé par Nicolas Goulet de retenir les services de M. David Beauchemin pour le fauchage des fossés.

**(12) Résolution de concordance afin de renouveler le prêt 50050-15 au montant de 1 626 000\$ pour le branchement à la ville de Nicolet**  
**2025-04-62**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 626 000\$ qui sera réalisé le 30 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2017-03	951 200\$
2017-03	574 800\$
2017-03	100 000\$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-03, la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Noémi Robitaille et appuyé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 30 avril 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière
4. Les billets quant au capital, seront remboursés comme suit :
  - 2026 : 101 600 \$
  - 2027 : 105 600 \$
  - 2028 : 109 400 \$
  - 2029 : 113 700 \$
  - 2030 : 117 900 \$ (à payer en 2030)
  - 2030 : 1077 900 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde du sur l'emprunt;

**(13) Discussion à propos de la mise au norme de l'automate de la station de pompage du Pp-101 au coût de 70000\$.**

**2025-04-63**

Ce point est reporté.

**(14) Résolution pour le bilan annuel de la stratégie d'économie en eau potable pour donner le mandat à Techni-Consultants pour nous accompagner à finaliser la démarche en vue de l'obtention d'une aide majorée pour le projet PRIMEAU 2023**

**2025-04-64**

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 26 mars 2025 pour l'accompagnement pour le Bilan annuel de la stratégie d'économie d'eau potable.

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services professionnels comprend un accompagnement, forfaitaire défini de la façon suivante :

- Visite des installations avec le personnel affecté à l'eau potable ;
- Complétion des rapports en collaboration avec les analystes du MAMH : bilan annuel et outil du besoin en investissement (B.I.)
- Plan d'action découlant des recommandations de la stratégie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Jodoin et appuyé par Noémi Robitaille que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 3 995.00 \$ plus les taxes applicables.

**(15) Résolution pour finaliser l'achat ou la location d'un nouveau pick-up pour les travaux publics.**

**2025-04-65**

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule actuellement utilisé par le service des travaux publics est désuet et ne répond plus adéquatement aux besoins opérationnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite assurer l'efficacité et la sécurité de ses employés dans la réalisation des travaux sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouvel employé à récemment intégré le service des travaux publics de la municipalité de Sainte-Perpétue ;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches ont été entreprises afin d'évaluer les options disponibles pour l'achat ou la location d'un nouveau pick-up adapté aux besoins du service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet et appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu d'autoriser le Directeur Général par intérim Guy Dupuis de finaliser l'achat ou la location d'un nouveau pick-up pour les travaux publics.

**(16) Varia**

Aucun Varia

**(17) Suivi des comités**

M. le maire fait le tour des comités

**(18) Période de questions**

M. le maire répond aux questions des citoyens présents

**(19) Levée de l'assemblée**

**2025-04-66**

Il est proposé par Jean-François Jodoin, appuyé par Noémie Robitaille et résolu par ce conseil de lever l'assemblée

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Boisclair  
Maire

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis  
Directeur général  
par intérim

*Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Boisclair, Maire

